



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2023/2394

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de :
~~Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Michaël - Sara RABENE - GUADAGNANO** demeurant **rue du Désert 86 à 4100 SERAING**. Le terrain concerné est situé **avenue des Sillons lot 3 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et est cadastré **12e division section B n° 648E**. Le projet vise à "**construire une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes : **écart au guide communal d'urbanisme (GCU au CC du 23 avril 2018 ; à savoir : Article 54 la hauteur sous plafond du premier étage ne respecte pas les prescriptions**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING.

Les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**):

à l'adresse suivante : Service des Autorisations, Cité administrative, Place Kuborn 5 à 4100 SERAING

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO(04.330.87.56**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **12 octobre 2023 au 27 octobre 2023 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 20 juillet 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN